



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026 N° 2026-034

1. Commande
publique
1.3 – Conventions de
mandat

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Date de la convocation :

30 juin 2026

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 10/07/2026
- affichage du 10/07/2026 au 09/09/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – DURET Janine – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSEE : DALPHIN Marlène (pouvoir à COLLOMB Mariane)

Secrétaire de séance : Emeline BAPTISTA

OBJET :

RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

- **CONVENTION DE MANDAT
POUR LA FACTURATION
PAR L'OFFICE NATIONAL
DES FORETS**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

VU le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de DORTAN est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office National des Forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **DONNE** mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

- PRECISE que la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
- APPROUVE les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON



Accusé de réception d'un acte en préfecture

CONVENTION DE MANDAT POUR LA FACTURATION PAR L'OFFICE

Objet de l'acte : NATIONAL DES FORETS POUR LES RECETTES ISSUES DES VENTES DE
BOIS.

.....
Date de décision: 06/07/2026

Date de réception de l'accusé 10/07/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026034

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260706-DEL2026034-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .3

Commande Publique

Conventions de Mandat

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2026034 DU 06072026 CONV MDT FACTURATION PAR ONF
RECETTES VENTES BOIS.pdf (99_DE-001-210101481-20260710-
DEL2026034-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : ConventionMandatFacturation ONF.pdf (73_CO-001-210101481-
20260710-DEL2026034-DE-1-1_2.pdf)

CONVENTION DE MANDAT POUR LA FACTURATION RECETTES VENTES
DE BOIS PAR L ONF